

Bulletin d'inscription et convention simplifiée de formation professionnelle continue

Numéro de déclaration d'existence auprès de la Préfecture de Montpellier - N° 91340193234

N'UTILISER QU'UN BULLETIN D'INSCRIPTION PAR FORMATION

CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés : 1/ **FORMEGA** et

2/ Cabinet ou Société

Adresse

Téléphone Télécopie

Cotisant : **AGEFOS** **OPCALIA** Moins de 10 salariés Plus de 10 salariés Accord de la subrogation de l'organisme formateur Stagiaire Période de professionnalisation**Article 1 : FORMEGA organise l'action de formation suivante :**

Intitulé du séminaire

Dates Durée Lieu

L'objectif, le programme, les méthodes et le type d'action de formation (au sens de l'article L900-2 du Code du travail) sont précisés sur le site www.formega.com (programme téléchargeable).**Article 2 : FORMEGA y accueillera les personnes suivantes :**

(nom, prénom, fonction) E-mail

(nom, prénom, fonction) E-mail

(nom, prénom, fonction) E-mail

Article 3 : En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais suivants :

Frais de formation : coût unitaire HT € X participant(s) = € HT

Soit un total de € HT

Pour les cabinets cotisants à l'AGEFOS PME LR, de moins de 10 salariés, établir 1 chèque à l'ordre d'AGEFOS PME du montant restant à devoir.

TVA 19,60 % TOTAL GENERAL € TTC A régler par chèque bancaire.

Article 4 :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait, en double exemplaire, à Le

Pour l'employeur

Pour l'organisme de formation

Signature et cachet

Signature et cachet

En cas d'annulation dans les sept jours précédant la formation, 25 % du montant des frais de participation seront facturés.
Toute absence non signalée entraînera l'émission de la facture dans son montant total.**Bulletin à retourner à FORMEGA - BP 31175 - 661 Rue Louis Lépine - 34009 MONTPELLIER Cedex 1**